

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VALLANS à 18 h 45 sous la présidence de Michel HALGAN, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 25 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12

PRESENTS : GIRAUD Jacqueline, BARRE Carol, CAILLE Olivier, GEOFFROY Nelly, BENOIT Colette, Bouchet Jacques, KLEPPER Estelle, PELTIER Michel, MOREL Michel, HALGAN Michel, HERPIN Marie-Line

EXCUSES : DAUBET Valérie (Pouvoir à GIRAUD Jacqueline)

ABSENTS : SEIGNEURET Frédy, GRENON Nathalie

Secrétaire de séance : BARRE Carol

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 FEVRIER 2020**

- **LOCAL COMMERCIAL**

Admission en non - valeur suite à la demande de la trésorière

- **OUVERTURE DE CREDIT BUDGET LOCAL COMMERCIAL**

- **PERSONNEL**

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (18/35ème)

- **COMMISSION VELO**

Compte-rendu de la commission

- **QUESTIONS DIVERSES**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. Mme BARRE Carol est désignée pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 13 février 2020 qui leur a été communiqué au préalable.

01-09-03-2020 BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL – ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé de Monsieur le Maire :

Des titres de recettes émis à l'encontre d'usagers sur le budget du local commercial restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **2 287.80 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4340340233 dressée par le comptable public.

Exercice 2019

Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire	Montant créance
2019	T-14	752	171.80 €
2019	T-27	70878	688 €
2019	T-23	752	714 €
2019	T-25	752	714 €
		TOTAL	2 287.80 €

Article 2 : Les sommes nécessaires seront prévues au chapitre 65, article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

02-09-03-2020 BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la ligne de crédit suivante avant le vote du budget afin de terminer les travaux de mise en conformité électrique de la boulangerie :

2132 « Immeuble de rapport » : + 800 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

03-09-03-2020 BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise le maire à l'unanimité :

- à signer le devis n°15192 du 03/03/2020 établi par l'entreprise Haye- Jarriau sise à

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 09/03/2020

ECHIRE (79 410) pour un montant de 1 119, 78 € HT soit 1 343.74 € TTC (protection des groupes pompe à chaleur salle de motricité) ;

- à ouvrir la ligne de crédit suivante avant le vote du budget afin de liquider la dépense :

21318 Autres bâtiments publics (Programme 51 pour info) : + 1 343.74 €

04-09-03-2020 OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Afin de remplacer l'agent d'accueil suite à sa mutation et après avoir redéfini sa fiche de poste en tenant compte de l'évolution des tâches, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 18 h 00 hebdomadaires à compter du 12 mars 2020.

L'agent affecté sur ce poste assurera principalement l'accueil du public et les missions qui en découlent au niveau de l'urbanisme, l'état-civil, des élections etc. mais également des petits travaux de comptabilité.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

La création, à compter du 12 mars 2020, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2eme classe à raison de 18 h 00 hebdomadaires.

PRECISE

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2020.

05-09-03-2020 ACTE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

Avec l'accord de Madame PASTUREAU, suite aux travaux d'assainissement, une partie des eaux pluviales rue Saint-Louis est dirigée vers un fossé qui se trouve sur la propriété PASTUREAU (parcelle AB 46).

La commune assurera l'entretien du fossé au moins une fois par an.

Afin de définir les modalités d'intervention de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Niortais (ayant compétence eau pluviale) sur la propriété de la famille PASTUREAU, un acte de constitution de servitude à titre gratuit devra être établi.

Il est proposé que cet acte soit signé le 12 mars 2020 devant maître Pauline ROUSSEAU, notaire à NIORT (79).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer le document désigné ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

06-09-03-2020 AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Vu la délibération n°02-26-04-2019 en date du 13 décembre 2019

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020,

Après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de conclure un avenant de moins-value avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux de mise en conformité des sanitaires de la salle des fêtes :

Lot n°1- Gros-œuvre

Attributaire : entreprise SARL Mary – ZA LE LUC – 209 rue des longées à 79410 ECHIRE

Marché initial :

Montant HT : 13 012.35 € Montant TTC : 15 614.82 €

Avenant n°1 – montant HT : - 2 225 € soit - **2 670 € TTC**

Objet : installation de chantier – moins-value

Nouveau montant du marché Lot Gros- œuvre : **10 787.35 HT soit 12 944.82 € TTC**

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour sa bonne exécution.

Séance du 09 mars 2020 : Délibérations n°01-09-03-2020 au 06-09-03-2020

Questions diverses :

Commission vélo : Madame BARRE Carol, adjointe délégué à la communication et à la vie associative, fait un bref compte-rendu de la réunion de la commission vélo. Il en ressort que le vélo pourrait faire l'objet d'un prêt de 15 jours maximum auprès des habitants de la commune.

En cas de non- retour du vélo, il est prévu que TRANSDEV facture 550 € à la personne concernée.

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 09/03/2020

La future équipe municipale devra réfléchir sur une éventuelle caution en cas de dommages causés.

La commission va finaliser les documents et conditions de prêt.

Une réunion informelle est prévue vendredi 13 mars à 18 h pour présenter le budget provisoire de l'exercice 2020 et boire le pot de l'amitié qui clôturera la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Signature des membres du Conseil Municipal :

BARRE Carol

BENOIT Colette

BOUCHET Jacques

CAILLE Olivier

DAUBET Valérie (Pouvoir à GIRAUD Jacqueline)

GEOFFROY Nelly

GRENON Nathalie (absente)

GIRAUD Jacqueline

HALGAN Michel

HERPIN Marie-Line

KLEPPER Estelle

MOREL Michel

PELTIER Michel

SEIGNEURET Frédy (absent)